



ARRÊTÉ N° C23-03-12

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES AUX CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL, SESSION 2022/2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-547, modifié, du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2004-248, modifié, du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2018-153 du 1^{er} mars 2018 modifiant le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Considérant les besoins exprimés dans le cadre du recensement effectué auprès des collectivités des départements de Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire Atlantique ;

Vu la charte régionale des centres de gestion des Pays de Loire relative aux modalités d'exercice des missions communes signée par les Centres de gestion des Pays de Loire et validée par le Conseil d'administration du Centre de gestion de Maine et Loire ;

Considérant les besoins exprimés dans le cadre du recensement effectué auprès des collectivités affiliées du département du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire Atlantique ;

Vu l'arrêté n° C22-07-50 en date du 4 juillet 2022 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire portant ouverture du concours externe et du concours interne d'agent de maîtrise territorial, session 2022/2023 ;

Vu l'arrêté n° C22-10-77 en date du 15 décembre 2022 établi par le Centre de gestion de Maine et Loire, fixant la liste des membres du jury du concours externe et du concours interne d'agent de maîtrise territorial, session 2022/2023 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° C22-10-78 en date du 16 décembre 2022 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des candidats admis à concourir, suite à une demande de REP/RED, au concours externe d'agent de maîtrise territorial, session 2022/2023 ;

Vu l'arrêté n° C22-12-82 en date du 30 décembre 2022 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe et au concours interne d'agent de maîtrise territorial, session 2022/2023 ;

Vu l'arrêté n° C23-01-01 en date du 17 janvier 2023 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire modifiant la liste des candidats admis à concourir au concours externe et au concours interne d'agent de maîtrise territorial, session 2022/2023 ;

Vu l'Arrêté N° C23-01-02 en date du 23 janvier 2023 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la Liste Des Correcteurs Des Épreuves Écrites D'admissibilité Des Concours Externe Et Interne D'agent De Maîtrise Territorial, Session 2022/2023 ;

Vu le procès-verbal en date du 17 mars 2023, fixant la liste des candidats admissibles ;

ARRÊTE

Article 1 : la liste des candidats admissibles au concours externe sur titres avec épreuves d'agent de maîtrise territoriale, session 2022/2023, est fixée ainsi qu'il suit en annexe n°1 de la présente délibération et ordre alphabétique :

Accusé de réception en préfecture
04/28/2023 09:02:24
Date de réception en préfecture : 04/28/2023
N° de la délibération : 176/2023

Concours externe :

Spécialité « Environnement, hygiène » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)	Date de naissance
BACHELOT Cedric		Joseph Marie	16/06/1981
BONNAUD Julie		Pauline Camille	09/08/1988
GUEGNARD Baptistin		Eric	17/07/1996
PLISSONNEAU Anaïs		Christelle Sidonie	10/01/1998
ROOMS Aude		Sylvie Andrée	04/01/1988
ROUSSELOT Thomas			25/07/1996
Nombre de candidats admissibles			6

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)	Date de naissance
ACHALLÉ Sébastien			15/12/1979
BEAUDRIER Nicolas		Norbert	22/12/1978
BOBINEAU Romain		René	08/01/1985
BOUHALLIER Eddy			12/05/1978
COTTEN Laurent			24/05/1974
COURTEMANCHE Jerome			18/07/1989
CROEGAERT Ronan		Pierre	12/04/1995
DAUTREIX Elodie			24/05/1982
DEBOUCHAGE Emeric		Wilfried Frédéric	26/11/1995
GARNIER Alexandre			02/10/1984
GEROMIN Pierre			09/10/1978
GERON Damien			29/04/1984
GUILLET Pascal		Bernard	03/04/1970
GUILLIER Sarah	<i>Née Gomez</i>		03/12/1983
GUILMET Cyril		Philippe André	13/01/1977
JARROU Sofian			11/04/1993
JOLLY Vincent		Marcel; Jean-Marie	20/11/1975
LASSALLE Jennifer	<i>Née Mercier</i>	Cindy	08/12/1980
LEGER Didier		Joel	27/08/1976
MILLERET Jordan		Michel	10/09/1997
OGER Thomas		Joël Gyslain	04/03/1986
RENARD Julien Michel			19/05/1997
SAVINA Elodie			24/05/1982
THIMONT Aurélien		Daniel Pascal	07/12/1985
TOUCHET Anthony		Jimmy Jonathan	09/02/1988
Nombre de candidats admissibles			25

Spécialité « Restauration » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)	Date de naissance
BARTHÉLÉMY Maude	<i>Née Pellerin</i>	Béatrice, Bernadette	21/07/1990
BONNET Davina			26/07/1984
BOULAY Julien		Frédéric	15/12/1978
CHIRON Pierre		Jean, Jacques	15/01/1985
GIBOUIN Severine	<i>Née Blanchet</i>	Yvonne Jeanne	08/10/1975

GUILLET Christophe		Serge Anthony	09/10/1978
LAFUIE Freddy			03/04/1981
REPOUSSARD Etienne		Jean Alphonse	24/09/1985
ROCHE Thomas		Alexandre	04/06/1981
VU VAN KHA Pierre			19/06/1985
Nombre de candidats admissibles			10

Accusé de réception en préfecture
049-28490024-2023-1703-2023
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Concours interne :

Spécialité « Environnement, hygiène » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)	Date de naissance
ANNE Olivier			27/01/1974
DROUET Yohann		Marie Jean Michel	28/05/1978
DUCASSE Guillaume		Jean-François Anthony	24/06/1984
OLIVIER Titouan			10/02/1990
REVERSEAU Pélagie		Mathilde ; Ericka ; Pauline	19/07/1990
TRUFFIER Sébastien		Andre Albert	25/02/1984
Nombre de candidats admissibles			6

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)	Date de naissance
BARITEAU Regis			21/06/1976
BERNARD Stéphane		Damien	18/04/1976
BERTRAIS Mikael		Laurent Michel	05/09/1976
BIOTEAU Alain		Michel	13/01/1970
BOULAY François			01/01/1993
CAILLAUD Gaetan			19/08/1977
CESBRON Gwenael		Benoît Robert	12/05/1986
CHARIER Julien		Jean-Hubert Dominique	30/09/1987
COUTAUD JACKY		Marcel, Joseph	01/04/1979
DELARUE Quentin			17/07/1991
DELORME Thomas		André Pierrick	06/12/1993
DESVIGNES Quentin		Cedric, Claude	18/10/1993
GAUTHIER Nicolas			01/03/1989
HARAN Cedric			14/12/1984
JAUNATRE Anthony		Robert Gérard	01/11/1974
KERN Monika		Renate	05/02/1973
KORONA Florent			30/08/1989
LABOUREUX Damien			26/06/1983
LAHAYE Mickael			16/05/1974
LAMBERT Guillaume		Jean-Bernard	30/09/1983
LEBLE Jérémy		Stéphane Claude	22/08/1985
MENARD Charles		James	02/09/1996
MESCHAIN Teddy			25/06/1987
PADIOLEAU Johann		Sebastien Yvan	01/12/1998
PERAUDEAU Nicolas		Guy	28/02/1979
PIERRE Marvin		Remi	17/07/1993
PINEAU Mario		Patrice François	31/05/1973

PLOURDEAU Mickael		Nicolas	05/09/1984
RUCHAUD Jean-François		Jacques	08/05/1980
THEARD Cyrille			29/03/1982
VERNEAU Romuald			18/08/1986
Nombre de candidats admissibles			31

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-2023-03-17-03-2023
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception en préfecture : 17/03/2023

Spécialité « Restauration » :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)	Date de naissance
AUDURIER Justine		Anne Therese	24/04/1988
BESNIER Maxime			26/08/1991
BOURDILLEAU Vincent		Daniel Maurice	05/07/1974
BRIN Guillaume		Claude	17/03/1976
CLOCHARD Isabelle	<i>Née Launay</i>	Marie Madeleine	27/07/1976
CUEFF Celine	<i>Née Capitaine</i>		10/11/1982
FERARD Marine	<i>Née Merienne</i>	Joelle Pascale	04/04/1992
FRONTEAU Sébastien		Henri Gaston	10/03/1977
HAMEL Isabelle		Marie Pierre	19/02/1990
HAMOU Romain			07/03/1985
LEMER Franck			14/04/1967
NAVIERE Isabelle			27/07/1976
Nombre de candidats admissibles			12

Article 2 : L'épreuve orale d'admission se déroulera le 4 mai 2023 au parc des expositions d'Angers, route de Paris, Saint Sylvain d'Anjou, à Verrières-en-Anjou.

Article 3 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers le 17 mars 2023

E. MARQUET
Présidente du Centre de Gestion

